

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 648

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« aux fins de représentation »

les mots :

« afin qu'elle représente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.